

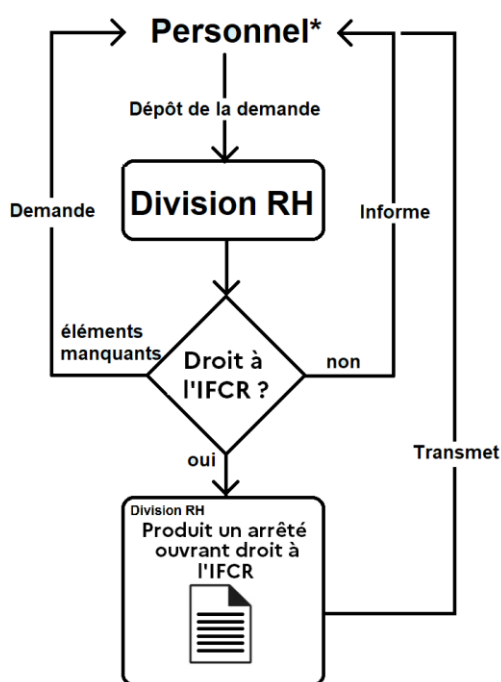
Annexe 1bis : Liste des pièces justificatives à fournir

En plus du formulaire en Annexe 1, l'agent doit fournir à son service gestionnaire RH :

- une copie de son 1^{er} arrêté de nomination dans sa précédente résidence administrative ;
- un justificatif de l'employeur du conjoint attestant qu'il ne bénéficie pas d'une prise en charge des frais de changement de résidence de son foyer ;
- le dernier avis d'imposition de l'agent et le cas échéant de son conjoint ;
- justificatif attestant que les membres de la famille de l'agent l'accompagnent dans son changement de résidence (attestation employeur du conjoint, attestation scolaire des enfants, etc.) ;
- une liste complémentaire des ayants droits si le tableau en Annexe 1 n'est pas suffisant.

Annexe 2 : Organisation de la procédure départ définitif

ETAPE 1



ETAPE 2

